



**CONSULTATION PUBLIQUE SUR L'ÉLABORATION
DE LA POLITIQUE DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE**

**MÉMOIRE DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS PRÉSENTÉ AU
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**

Novembre 2016

Recherche et rédaction

Anne-Frédérique Champoux, Fédération des cégeps
Valérie Lavoie, Fédération des cégeps

Collaboration

Nicole Perreault, Fédération des cégeps
Michel Simard, président de la Commission des affaires de la formation continue (CAFC), directeur de la formation continue et des services aux entreprises et responsable du Centre de recherche et d'expertise en multilittératie des adultes (CREMA), Collège Lionel-Groulx

Comité consultatif

Francine Bouchard, directrice de la formation continue par interim, Cégep de l'Outaouais
Line Coulombe, directrice des services aux étudiants, Collège Ahuntsic
Carole Lavallée, directrice des études, Cégep de Saint-Laurent

Révision

Rolande Vadeboncœur

Mise en page

Mireille Kouamou, Fédération des cégeps

Fédération des cégeps
500, boulevard Crémazie Est
Montréal (Québec) H2P 1E7
Téléphone : 514-381-8631
Télécopieur : 514-381-2263
© Fédération des cégeps

DM 62926

L'usage du masculin n'a pour but que d'alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
AXE I – L’ATTEINTE DU PLEIN POTENTIEL DE TOUS LES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS.....	3
Thème 1 : Une intervention dès la petite enfance.....	3
Thème 2 : Un accompagnement tout au long du parcours scolaire	4
Thème 3 : Une réponse adaptée aux élèves ayant des besoins particuliers.....	7
AXE II – UN CONTEXTE PROPICE AU DÉVELOPPEMENT, À L’APPRENTISSAGE ET À LA RÉUSSITE 9	
Thème 1 : L’importance de la littératie et de la numératie	9
Thème 2 : L’univers des compétences du 21 ^e siècle et la place grandissante du numérique	10
Thème 3 : Une préparation adéquate à la transition au marché du travail ou aux études supérieures	12
Thème 4 : Une école inclusive, forte de sa diversité	15
AXE III – DES ACTEURS ET DES PARTENAIRES MOBILISÉS AUTOUR DE LA RÉUSSITE	16
Thème 1 : L’engagement parental.....	16
Thème 2 : L’appui des partenaires et de la communauté.....	17
CONCLUSION	19
SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS.....	20

La Fédération des cégeps est le regroupement volontaire des 48 collèges publics du Québec. Elle a été créée en 1969 dans le but de promouvoir le développement de la formation collégiale et des cégeps. Elle agit comme porte-parole officiel et lieu de concertation des cégeps, à qui elle offre des services en matière de pédagogie, d'affaires étudiantes, d'affaires internationales, de formation continue et de services aux entreprises, de financement, de recherche, de ressources humaines, d'évaluation de la scolarité, d'affaires juridiques, de ressources informationnelles, de négociation et de relations du travail. La Fédération des cégeps représente les collèges pour la négociation des conventions collectives. www.fedecegeps.qc.ca.

INTRODUCTION

À titre de porte-parole des 48 collèges publics québécois, la Fédération des cégeps a pris connaissance avec intérêt de la démarche du gouvernement visant l'élaboration d'une première Politique de la réussite éducative (ci-après appelée la « Politique »). Elle le remercie d'avoir lancé cette grande consultation publique autour d'un projet qui mobilise l'ensemble de la société québécoise.

La Fédération tient par ailleurs à souligner la volonté du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de favoriser l'adhésion à une vision commune et innovante de la réussite éducative. Or, si tel est le but de cette consultation, il semble à propos que tous les acteurs du milieu de l'éducation, dont le réseau collégial, soient directement appelés à collaborer aux travaux. La réflexion qui s'impose à ce moment dépasse les contours du préscolaire, du primaire et du secondaire : l'articulation d'une vision partagée de la réussite éducative nécessite l'apport de toutes les parties prenantes du système d'enseignement québécois. La réussite éducative s'inscrit dans la durée, dans un continuum. Enfin, elle est une préoccupation à tous les niveaux scolaires et l'enseignement supérieur ne saurait rester en marge de la consultation. Dès 1995, lors des États généraux de l'éducation, la Fédération avait insisté sur l'importance d'augmenter la réussite et la diplomation, de rehausser la maîtrise des habiletés de base des élèves, de mieux harmoniser les régimes des ordres d'enseignement et de favoriser l'accessibilité aux études supérieures¹. En offrant sa contribution à la présente consultation, la Fédération des cégeps démontre sa volonté de s'arrimer aux autres ordres d'enseignement et de partager son expertise en matière de réussite. Ainsi, les commentaires qui suivent renvoient à certaines réalités propres au réseau collégial, ce qui, dans notre esprit, permettra aux rédacteurs de la Politique de prendre en considération ces éléments afin d'assurer la cohérence de notre système d'éducation, du préscolaire à l'université.

D'entrée de jeu, la Fédération souhaite indiquer qu'elle souscrit pleinement à la définition de la réussite éducative mise de l'avant par le Ministère, qui reconnaît « les dimensions intellectuelles, affectives, sociales et physiques » de la personne et « vise

¹ FÉDÉRATION DES CÉGEPS (2013). *Avis de la Fédération des cégeps au Conseil supérieur de l'éducation*, Montréal, Fédération des cégeps.

l'apprentissage de valeurs, d'attitudes et de responsabilités qui formeront un citoyen responsable, prêt à jouer un rôle actif sur le marché du travail, dans sa communauté et dans la société² ». La Fédération partage cette conception de la réussite et remarque par ailleurs que la mission des cégeps se trouve en concordance étroite avec cette vision d'un développement intégral et humaniste. En outre, la Fédération désire souligner la pertinence des axes de réussite dégagés en amont de la consultation, à savoir :

- 1- L'atteinte du plein potentiel de tous les élèves et étudiants;
- 2- Un contexte propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite;
- 3- Des acteurs et partenaires mobilisés autour de la réussite.

La Fédération s'étonne toutefois que le document de consultation, qui a pour sous-titre « L'éducation : parlons d'avenir », ne discute explicitement que des rôles des services de garde éducatifs à l'enfance, de l'école primaire, de l'école secondaire, de la formation professionnelle et de la formation aux adultes dans la réussite. Tel qu'il est mentionné à l'intérieur même de ce document, « la réussite éducative ne se concrétise [...] pas au terme du parcours scolaire³ » et doit plutôt se concevoir comme un processus se déroulant tout au long de la vie. Cela dit, la Fédération tient à rappeler qu'elle se sent interpellée au premier chef par les enjeux liés au système d'éducation québécois, à la réussite globale des élèves et des étudiants, à la participation de la jeunesse à l'avenir et à l'essor de la société québécoise. Ce sont ces raisons qui amènent la Fédération à considérer comme importante sa participation à la présente consultation.

Avant de poursuivre, la Fédération propose de recadrer les axes et les enjeux de cette consultation autour de l'une des pistes d'action suggérées. À son avis, « mettre l'éducation au premier rang des priorités de la société québécoise⁴ » ne devrait pas être une considération évoquée en bout de parcours, au thème 2 de l'axe 3, comme c'est le cas présentement. À l'évidence, il devrait s'agir du moteur même de la consultation. Ainsi, la Fédération des cégeps émet sa recommandation principale dans le cadre de cette consultation :

Première recommandation : Que la première Politique de la réussite éducative comporte un énoncé clair affirmant l'éducation comme priorité nationale.

Elle formule également cette deuxième recommandation, qui complète la précédente :

Deuxième recommandation : Que la Politique reconnaisse que la réussite éducative concerne l'ensemble du système éducatif.

² MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (2016). *Pour une politique de la réussite éducative : document de consultation*, Québec, Gouvernement du Québec.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

AXE I – L'ATTEINTE DU PLEIN POTENTIEL DE TOUS LES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS

Thème 1 : Une intervention dès la petite enfance

Partout au Canada, la fréquentation des services de garde à l'enfance est en hausse et c'est au Québec que la proportion de parents faisant appel à ces services est la plus élevée⁵, notamment grâce au déploiement depuis 20 ans d'un réseau national de services de garde éducatifs. Il s'avère donc primordial d'assurer la qualité de ces services. La communauté scientifique s'accorde pour affirmer que celle-ci repose sur « du personnel formé et bien rémunéré, des ratios adulte-enfants adéquats qui respectent les besoins des enfants ainsi qu'un environnement stimulant et sécuritaire⁶ ». De façon plus précise, il est admis que les services de garde éducatifs à la petite enfance ont un rôle à jouer dans la maturité scolaire des enfants qui leur sont confiés. On reconnaît aussi que le développement global au cours de la petite enfance a une implication sur tout le parcours scolaire et que les retards accumulés en bas âge peuvent avoir des conséquences négatives une fois sur les bancs d'école ou après les avoir quittés. La fréquentation des services de garde éducatifs contribue à assurer la réussite éducative et une préparation à l'école adéquate pour le plus grand nombre. Elle permet en outre de détecter des besoins particuliers et de réagir tôt à certaines problématiques. Alors que la réforme de la politique familiale célébrera sous peu ses 20 ans et qu'une Commission sur l'éducation à la petite enfance, mise en œuvre par le réseau des centres de la petite enfance, amorce une réflexion sur l'avenir des services de garde éducatifs, la démarche du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport se conjugue bien avec ces initiatives dans une perspective de réussite éducative.

La Fédération estime que la formation des éducateurs à l'enfance est une condition essentielle pour soutenir l'atteinte du plein potentiel de tous les enfants, pour aider à la réduction de l'écart entre les enfants provenant de milieux socioéconomiques plus ou moins favorisés, et pour permettre une intégration réussie dans le milieu éducatif, notamment pour les enfants présentant des difficultés ou en situation de handicap. Les cégeps forment des éducateurs à l'enfance qualifiés et aptes à concourir au développement physique, moteur, affectif, intellectuel et social des enfants de 0 à 12 ans placés sous leur responsabilité. Ces éducateurs sont donc formés pour intervenir autant auprès de la petite enfance qu'auprès des enfants d'âge préscolaire ou primaire. De plus, les cégeps ont élaboré des programmes spécialisés complémentaires servant à apporter une réponse plus appropriée à certaines problématiques, notamment des programmes en stimulation du langage, des programmes adaptés aux autochtones ou des programmes en éducation inclusive pour mieux former les personnes œuvrant auprès d'enfants à besoins particuliers.

La Fédération des cégeps est d'avis que la majorité des personnes intervenant auprès des enfants devrait détenir une formation dans ce domaine. Les enfants représentent une population vulnérable, et il importe d'assurer la qualité des services de garde éducatifs. Il serait donc souhaitable que pour les centres de la petite enfance le ratio d'éducateurs qualifiés soit augmenté. Pour cette raison, la Fédération met aussi en relief le fait que, pour être qualifié à titre d'éducateur en services de garde éducatifs à l'enfance, il faut

⁵ SINHA, M. (2014). *Les services de garde au Canada*, Ottawa, Statistique Canada.

⁶ GIGUÈRE, C. et H. DESROSIERS (2010). « Les milieux de garde de la naissance à 8 ans : utilisation et effets sur le développement des enfants », dans *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998- 2010) – De la naissance à 8 ans*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 5, fascicule 1.

soit être diplômé d'un programme de DEC (2460 heures), soit détenir une AEC (1460 heures et de l'expérience professionnelle pertinente), alors qu'un programme d'attestation d'études professionnelles (AEP) de 360 heures est actuellement considéré comme suffisant pour les éducateurs en service de garde en milieu scolaire. Ces disparités s'expliquent mal dans une perspective de réussite éducative. Pour renforcer la qualité des services de garde en milieu scolaire, il serait souhaitable de privilégier l'embauche des personnes les plus qualifiées dans les services de garde en milieu scolaire. À ce sujet, la mise en place d'une passerelle entre l'AEP et l'AEC ou le DEC offrirait un meilleur arrimage des parcours de formation, un enrichissement de la formation et une plus grande mobilité professionnelle.

Troisième recommandation : Que la Politique reconnaisse le rôle capital des services de garde éducatifs et que, par conséquent, elle souligne la nécessité que toutes les personnes qui interviennent auprès des 0 à 12 ans reçoivent une formation suffisante et appropriée.

Thème 2 : Un accompagnement tout au long du parcours scolaire⁷

Des acteurs mobilisés

Les intervenants de tous les ordres d'enseignement sont fortement mobilisés pour la réussite éducative, et les cégeps ne font pas exception. La collaboration entre tous les acteurs, à l'intérieur des établissements et entre les établissements, ainsi qu'avec des partenaires externes, a comme perspective de mieux soutenir les étudiants. Le réseau collégial peut compter sur des structures formelles lui permettant de réunir les personnes qui interviennent en soutien à la réussite. Ces regroupements mettent en relation des répondants locaux et assurent de cette façon le partage des expertises, des expériences et des meilleures pratiques. On compte parmi eux le Carrefour de la réussite, le Réseau intercollégial des intervenants psychosociaux (RIIPSO), le Réseau des répondantes et répondants TIC (Réseau REPTIC), le réseau des répondants en amélioration du français (REPFRAN) et le Regroupement des bibliothèques collégiales du Québec (REBICQ). Parmi les initiatives émanant de ces groupes, le Carrefour de la réussite met à la disposition des établissements et de leur personnel une trousse pour encourager le recours à la pédagogie de la première année. En effet, l'achèvement d'un programme d'études et la persévérance sont fortement influencés par la réussite à la première session, voire à l'ensemble de la première année, et par le soutien offert à l'étudiant⁸. Les cégeps sont sensibles à cette réalité : ils ont établi des mécanismes pour s'assurer de faciliter la transition secondaire-collégial, de mieux accueillir le nouvel étudiant et de suivre son parcours scolaire de près de manière à déceler rapidement les difficultés d'adaptation. La Fédération des cégeps est fière d'appuyer ces initiatives dont est tributaire la réussite éducative pour le plus grand nombre.

Un lieu propice au développement personnel

La réussite éducative et le développement personnel vont de pair. Les cégeps représentent des lieux d'éducation, mais aussi d'expérimentation pour les jeunes et les

⁷ Il a été décidé, pour des raisons de cohérence du texte, d'inverser ici les thèmes 2 et 3.

⁸ CARREFOUR DE LA RÉUSSITE et FÉDÉRATION DES CÉGEPS (2013). *La réussite collégiale, connaissances et questions*, Montréal, Fédération des cégeps.

adultes du Québec. Ils offrent des programmes variés qui répondent à la fois aux besoins des étudiants et aux besoins exprimés par le marché du travail et qui, de surcroît, correspondent à un large éventail d'intérêts personnels. Le réseau collégial est fier de cette diversité, qui se reflète aussi dans les services qu'il offre d'une manière complémentaire à l'enseignement. Les activités culturelles, les activités sportives, les activités scientifiques et les activités de mobilité internationale, pour n'en nommer que quelques-unes, sont autant de services qui sont axés sur la découverte et sur l'expérimentation, et qui permettent aux étudiants de mieux définir leurs valeurs et leurs intérêts. De telles activités ont l'avantage de soutenir l'étudiant dans ses apprentissages, sa connaissance de soi et du monde qui l'entoure, de même que de nourrir sa motivation scolaire.

Par exemple, les cégeps encouragent les initiatives visant à favoriser l'émergence d'une culture entrepreneuriale chez les étudiants. Plusieurs projets ont été mis en œuvre dans les milieux collégiaux, notamment des événements et semaines consacrés au thème de l'entrepreneuriat, des programmes pour soutenir l'entrepreneuriat chez les étudiants artistes ou artisans, des centres d'innovation et de formation en entrepreneuriat, une école d'entrepreneuriat, etc. La Fédération des cégeps reconnaît la valeur de ces projets et souhaite que ceux-ci soient accessibles à tous les étudiants.

Des services pour tous

Selon Maurice Carrier, auteur d'une étude intitulée *L'engagement étudiant et la réussite éducative : perspectives affaires étudiantes*, la réussite éducative peut s'« exprim[er] en réussite de cours, persévérance, diplomation, développement personnel⁹ ». Le Conseil supérieur de l'éducation ajoute pour sa part que « la maturité vocationnelle demeure une condition essentielle pour parvenir à la réussite éducative¹⁰ ». Ces affirmations font suggérer que les nombreux services dont bénéficient les étudiants du réseau collégial contribuent directement à leur réussite. Cela se manifeste d'abord sur le plan scolaire, en permettant aux étudiants de développer diverses compétences transversales et en les aidant à aplanir les obstacles de nature socioéconomique, puis, d'une façon plus holistique, en outillant les étudiants pour qu'ils deviennent des citoyens actifs qui participeront pleinement à l'essor de leur communauté et de la société. Les services psychosociaux, les services d'orientation, les bibliothèques, l'aide financière aux études, les initiatives de soutien à la réussite des étudiants autochtones, les services adaptés, etc. sont autant d'exemples de services en relation directe avec la persévérance et l'évolution personnelle et professionnelle des étudiants. La nouvelle Politique québécoise de la jeunesse 2030 reconnaît d'ailleurs l'importance des services aux étudiants en proposant de « soutenir l'accessibilité et la participation aux activités parascolaires » et de « favoriser l'accès aux services d'orientation scolaire et professionnelle » à titre d'objectifs.

Ces services concourent à rehausser l'engagement étudiant et leur apport, de plus en plus, est reconnu dans la réussite, incluant la réussite scolaire¹¹. L'investissement personnel des étudiants dans des activités culturelles et artistiques, entrepreneuriales,

⁹ CARRIER, M. (2014). *L'engagement étudiant et la réussite éducative : perspectives affaires étudiantes : Rapport synthèse de la recension des écrits présenté au comité de travail de la Commission des affaires étudiantes de la Fédération des cégeps*.

¹⁰ CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (2002). *Au collégial : l'orientation au cœur de la réussite*, Québec, CSE.

¹¹ Voir entre autres le projet de recherche *Documenting Effective Educational Practice* dirigé par le D^rGeorge D. Kuh.

politiques, scientifiques, scolaires, sociales et communautaires ou sportives peut désormais faire l'objet d'une mention au bulletin. De plus, un projet-pilote de suivi de la réussite des étudiants engagés est en cours. La Fédération souhaite que la Politique soutienne les services aux étudiants et c'est pourquoi elle émet cette recommandation :

Quatrième recommandation : Que la Politique reconnaisse que l'ensemble des services aux élèves et aux étudiants contribue à soutenir leur réussite éducative, en augmentant leur engagement, en agissant comme vecteurs de développement personnel et en concourant à augmenter la maturité vocationnelle.

Par ailleurs, il apparaît essentiel à la Fédération des cégeps que l'ensemble des services aux étudiants soit harmonisé entre les différents niveaux du système d'éducation, surtout en ce qui concerne les services adaptés et les services destinés aux étudiants à besoins particuliers, de façon à assurer une continuité de l'offre. Cet enjeu sera discuté en détail au thème 3 de la présente section.

Soutenir la réussite des adultes en formation

Il est aussi important de noter que le réseau collégial soutient également quelque 28 000 adultes en formation, dont 18 000 sont diplômés chaque année. Les parcours des adultes en formation sont fort diversifiés (formation initiale, perfectionnement, spécialisation), mais ils ont comme point commun de laisser la possibilité à des personnes de tous les âges de diplômer au collégial et de rehausser leurs compétences et leur niveau d'employabilité, améliorant par le fait même leurs perspectives professionnelles. Le fait de pouvoir maintenir et de bonifier une offre de formation diversifiée, et ce, dans toutes les régions du Québec, est essentiel pour que chacun puisse avoir accès à un système scolaire en adéquation à la fois avec son potentiel et avec les besoins du marché du travail.

Les services de formation continue de tous les niveaux permettent de ramener vers les systèmes éducatifs des personnes qui étaient dans des situations de vulnérabilité professionnelle ou économique. Parmi les populations étudiantes qui transitent par les services de la formation continue, nombreux sont les raccrocheurs et les personnes éloignées du marché du travail. D'ailleurs, les femmes issues de l'immigration ou éloignées du marché du travail sont aussi très nombreuses. À ce titre, on le sait, les cégeps contribuent à augmenter le niveau de scolarité de plusieurs mères et l'impact positif de ce rehaussement est bien connu¹².

Par ailleurs, il faut noter que les services de soutien aux adultes en formation sont accessibles pour les étudiants des programmes crédités, mais qu'ils ne sont pas toujours

¹² « Une étude du MELS illustre clairement le lien entre la réussite scolaire des jeunes au secondaire et leur milieu socioéconomique d'origine (déterminé par la scolarité de la mère et la proportion des parents qui ont un emploi à temps plein). Trois variables expliquent en grande partie la non-réussite : la scolarité de la mère (corrélation de 0,54), la proportion des parents qui ont un emploi à temps plein (0,41) et le fait de vivre sous le seuil de faible revenu (0,39). »

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (2005). *La réussite scolaire des garçons et des filles – L'influence du milieu socioéconomique : analyse exploratoire*. Québec, Gouvernement du Québec, cité dans CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (2010). *Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation, 2008-2010*, Québec, CSE.

en mesure de tenir compte des problématiques particulières à ces populations étudiantes. En outre, ces services ne sont parfois pas disponibles pour certains étudiants (parcours hors programme, francisation, etc.). En effet, les adultes qui retournent aux études nécessitent souvent plus de mesures et d'encadrement, précisément en matière de conciliation études-travail-famille, et celles-ci débordent du cadre des services normalement offerts dans les établissements. Des initiatives dont le but est de soutenir la réussite des adultes à la formation continue existent dans certains cégeps, mais elles sont insuffisantes, l'accès à ces services variant en fonction de la disponibilité des ressources financières des établissements.

Cinquième recommandation : Que la Politique de la réussite éducative présente des orientations visant à mieux soutenir les adultes en formation, notamment en leur offrant des services en cohérence avec leurs besoins spécifiques.

Thème 3 : Une réponse adaptée aux élèves ayant des besoins particuliers

Au cours des dernières années, la proportion d'étudiants en situation de handicap (ESH) et d'étudiants à besoins particuliers a augmenté de façon exponentielle dans le réseau collégial. Cette situation doit en un sens nous réjouir, car elle témoigne des efforts réalisés au fil des années par les niveaux primaire et secondaire pour accompagner l'ensemble des élèves dans leur réussite. L'expertise qu'ils ont développée permet maintenant à un nombre de plus en plus grand d'élèves en difficulté d'obtenir leur diplôme d'études secondaires. Cette réussite est toutefois source de défi pour l'enseignement supérieur, qui se doit d'offrir des services à ces étudiants, toujours plus nombreux, afin de leur permettre de poursuivre leur parcours. Seulement pour les étudiants en situation de handicap, les cégeps ont fait l'expérience d'une augmentation de 770 % de leur nombre entre 2007 et 2014¹³, et cette croissance se poursuit. À l'hiver 2016, on comptait 14 127 étudiants en situation de handicap dans les cégeps de la province. Tandis que les établissements doivent composer avec de nouvelles responsabilités et apporter leur soutien à des étudiants présentant des diagnostics toujours plus complexes, force est de constater que la majoration du financement n'égalise pas la croissance des besoins¹⁴. Malgré certains réinvestissements, que salue la Fédération, il demeure clair que les services offerts aux étudiants en situation de handicap sont sous-financés. De plus, il n'existe pas de mécanisme assurant la transmission des diagnostics entre le secondaire et le collégial, absence entraînant une rupture non souhaitable dans l'offre de service destinée à une population dont les besoins particuliers nécessitent des interventions tout aussi particulières.

¹³ FÉDÉRATION DES CÉGEPS (2015). *Mémoire de la Fédération des cégeps déposé dans le cadre de la consultation sur le renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse*, Montréal, Fédération des cégeps.

¹⁴ En 2012-2013, un étudiant en situation de handicap était financé en moyenne à hauteur de 933 \$ par session. Déjà à ce moment, la Fédération demandait un relèvement du financement des services adaptés de l'ordre de 10 millions de dollars pour s'assurer de subvenir aux besoins. Or, en 2016-2017, un étudiant reconnu ESH n'est plus financé qu'à hauteur de 547 \$ par session, ce qui crée une pression importante sur les établissements et l'offre de services adaptés aux étudiants. Ces chiffres ont été calculés par la Fédération des cégeps selon les paramètres fixés par l'annexe budgétaire S024. Les sommes présentées ici représentent les montants consentis aux collèges.

Bien que les fonds manquent, les cégeps ont développé une expertise considérable pour favoriser la réussite des étudiants en situation de handicap. Les établissements du réseau ont mis sur pied des services d'aide à l'intégration des étudiants (SAIDE), qui sont responsables, entre autres, d'établir un plan d'intervention pour chaque étudiant présentant un diagnostic et qui veillent à la gestion des accommodements. Ce modèle met également à contribution les services de la communauté, grâce à des ententes avec les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS). Par ailleurs, les cégeps publics et les collèges privés sont épaulés dans leurs initiatives auprès des étudiants diagnostiqués par deux centres collégiaux de soutien à l'intégration (CCSI), qui ont « le mandat de soutenir le développement de l'autonomie et l'harmonisation des pratiques des établissements du réseau collégial [...] dans l'accueil, l'organisation et la prestation des services aux étudiants en situation de handicap¹⁵ ». Finalement, deux cégeps se sont concertés pour doter le réseau d'un centre collégial de transfert de technologies en pratiques sociales novatrices (CCTT-PSN), qui se penche sur les façons de réduire les barrières structurelles et de promouvoir l'organisation de communautés plus inclusives. Le Centre de recherche pour l'inclusion scolaire et professionnelle des étudiants en situation de handicap (CRISPESH) propose des formations, des ressources et organise un symposium annuel. Il est également engagé, en collaboration avec des partenaires universitaires, dans la promotion de l'application de principes d'accessibilité en éducation, associés à la conception universelle de l'apprentissage (CUA) en enseignement supérieur. Cette adaptation des méthodes pédagogiques est destinée à favoriser l'apprentissage non seulement pour les étudiants aux prises avec des troubles d'adaptation ou d'apprentissage, en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers, mais aussi pour l'ensemble de la classe.

Si les services et les interventions auprès des étudiants en situation de handicap sont bien balisés, il en va autrement pour les étudiants sans diagnostic (ou ne communiquant pas leur diagnostic) et pour les étudiants ayant des besoins particuliers. En ce moment, il n'existe pas de soutien financier récurrent prévu précisément pour cette population. Certains de ces jeunes, qui bénéficiaient d'un plan d'intervention au primaire et au secondaire, n'ont plus accès à certains services spécifiques une fois admis au cégep. Les centres d'aide dans les différentes disciplines académiques, les services aux étudiants et le tutorat par les pairs leurs sont ouverts, mais ils ne peuvent bénéficier d'accommodements ou de mesures adaptées, le financement n'étant pas disponible sans diagnostic, une situation qui peut sérieusement compromettre leur réussite. Tel qu'il a été souligné par la Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec (CDPDJ), « l'exigence de faire la démonstration de son handicap en présentant un diagnostic ou une évaluation diagnostique constitue encore un enjeu de taille pour ces étudiants. Les délais d'attente, les coûts associés aux démarches et les difficultés de trouver des professionnels pouvant faire une évaluation constituent des obstacles à cette exigence¹⁶ ». Les besoins des étudiants dont la moyenne générale est faible ou moyenne sont également à prendre en considération si l'on veut garantir un accès à l'éducation et à la réussite qui soit juste et équitable pour tous. Dans son *Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation, 2008-2010*, le Conseil supérieur de l'éducation s'appuie sur les

¹⁵ CENTRES COLLÉGIAUX DE SOUTIEN À L'INTÉGRATION (n.d.). *Mandat et mission*, Montréal et Sainte-Foy, CCSI.

¹⁶ COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE (2015). *L'accommodement des étudiants en situation de handicap doit rester une priorité pour le ministère et les établissements d'enseignement collégial*, Montréal, CDPDJ.

principes de l'éducation inclusive. Il est rappelé que le système d'éducation doit être en mesure de proposer des adaptations d'ordres organisationnel, administratif ou pédagogique pour pallier les difficultés relatives à la diversité des rythmes et des besoins d'apprentissage des élèves et des étudiants¹⁷.

Finalement, les étudiants inscrits à la formation continue représentent une autre population n'ayant pas accès à un financement spécifique pour le soutien à la réussite. Ceci est d'autant plus regrettable que ces personnes se trouvent souvent déjà en situation de vulnérabilité, qu'il s'agisse d'adultes éloignés du marché du travail ou issus de l'immigration ou de décrocheurs. En regard de ces constatations, la Fédération des cégeps émet les recommandations suivantes :

Sixième recommandation : Que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur établisse des mécanismes afin d'assurer un continuum de services à tous les ordres d'enseignement.

Septième recommandation : Que la Politique souligne la nécessité d'offrir des services correspondant aux réalités de tous les étudiants, et ce, tout au long de leur parcours scolaire.

AXE II – UN CONTEXTE PROPICE AU DÉVELOPPEMENT, À L'APPRENTISSAGE ET À LA RÉUSSITE

Thème 1 : L'importance de la littératie et de la numératie

Les dernières décennies ont vu nos modes de vie, de travail et de production évoluer très rapidement, notamment grâce à l'essor des technologies de l'information et des communications. Or, ces nouvelles capacités de communication et de traitement de l'information – autant de moyens d'amélioration de la productivité et de participation citoyenne – nécessitent par contre un bagage de compétences donnant un accès plein et entier à la société et à son économie. Depuis les années 1990, un grand nombre d'études nationales et internationales, à l'instar de celles produites par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), démontre la nécessité de mieux connaître, d'évaluer et de renforcer les niveaux des compétences des citoyens en littératie¹⁸ et en numératie. Selon ces études, la littératie se situe à la base de la pyramide des compétences, d'où son importance dans tous les processus d'apprentissage, d'acquisition et de formation. On avance également que la pérennité de ces compétences n'est pas garantie par les niveaux de scolarité des individus. Ainsi,

¹⁷ CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (2010). *Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation, 2008-2010*, Québec, CSE.

¹⁸ Nous privilégions cette définition de la littératie : « La capacité d'une personne, d'un milieu et d'une communauté à comprendre et à communiquer de l'information par le langage sur différents supports pour participer activement à la société dans différents contextes. » Cette définition a été élaborée par les chercheurs Nathalie Lacelle, UQAM, Lizanne Lafontaine, UQO, André C. Moreau, UQO, et Rakia Laroui, UQAR. Pour plus de détails, consultez <http://www.ctreg.qc.ca/un-reseau-propose-une-definition-de-la-litteratie/>.

toute compétence risque de s'atrophier, voire de disparaître, si elle n'est que peu ou pas utilisée.

La Fédération des cégeps reconnaît que le rehaussement des compétences en littératie et en numératie des jeunes et des adultes est un enjeu majeur pour l'avenir du Québec. Il y a là concordance avec les recommandations du Conseil supérieur de l'éducation, qui appelle à en faire une priorité et à consentir des ressources additionnelles en vue de soutenir des activités en littératie¹⁹. La maîtrise de la langue française et le rehaussement des compétences en littératie et en numératie sont l'affaire de tous. Nous devons agir en amont dès la maternelle et tout au long du parcours éducatif. Chez les adultes, nous devons offrir des programmes adaptés de rehaussement de ces compétences. Des projets et du matériel pédagogique ont été développés en ce sens dans le réseau collégial. Une des modifications proposées au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) concerne les activités de mise à niveau que les établissements pourraient rendre obligatoires, et la Fédération s'est montrée très favorable à cette proposition²⁰.

Les compétences essentielles sont nécessaires pour s'assurer que la main-d'œuvre québécoise aura la capacité de s'adapter aux changements et sera en mesure de se donner des points de référence afin d'acquérir d'autres compétences. Le rehaussement de ces compétences pourrait limiter le risque d'abandons précoces, rehausser le taux de diplomation, augmenter la maîtrise des compétences du programme et favoriser la rétention et la pérennité des compétences dans les milieux de travail. Conséquemment, aucune société moderne ne saurait aujourd'hui faire l'économie de ces mesures de rehaussement au regard des bénéfices engendrés.

Huitième recommandation : Que la Politique reconnaisse la nécessité de rendre accessible aux adultes une offre d'activités cohérente de mise à niveau des compétences en littératie et en numératie.

Thème 2 : L'univers des compétences du 21^e siècle et la place grandissante du numérique

Pour participer pleinement à la société dans laquelle nous vivons, les individus se doivent de posséder un certain nombre de compétences. Bien que la sphère technologique occupe une grande place, il serait faux de croire que l'ensemble des aptitudes, habiletés, savoir-être et savoir-faire nécessaires se rapporte exclusivement au numérique. Selon Emploi et Développement social Canada, les compétences essentielles qui sont à la base de l'apprentissage sont la lecture, la rédaction, l'utilisation de documents, le calcul, l'informatique, la capacité de raisonnement, la communication orale, le travail d'équipe et la formation continue²¹. Le développement de compétences de haut niveau, comme la pensée critique, la résolution de problèmes, la collaboration, la créativité et

¹⁹ Conseil supérieur de l'éducation (2013). *Un engagement collectif pour maintenir et rehausser les compétences en littératie des adultes*. Québec, CSE.

²⁰ FÉDÉRATION DES CÉGEPS (2016). *Mémoire de la Fédération des cégeps présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la Consultation sur le projet de création du Conseil des collèges du Québec et de la Commission mixte de l'enseignement supérieur, et suggestions de modifications au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC)*, Montréal, Fédération des cégeps.

²¹ EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA (2013). *Définition et niveaux de complexité des compétences*, Ottawa, Gouvernement du Canada.

l'innovation²², est également fondamental pour que les élèves et les étudiants soient en mesure de devenir des citoyens actifs, responsables. En conséquence, il est impératif que ces compétences, que l'on pourrait qualifier de « génériques » puisqu'elles ne se rattachent pas à une discipline, fassent partie du programme scolaire et qu'elles soient mises en application dès le primaire, pour ensuite être renforcées au secondaire, au collégial et à l'universitaire.

Neuvième recommandation : Que les compétences génériques figurent au Programme de formation de l'école québécoise et qu'un arrimage avec l'enseignement supérieur soit prévu.

Lorsqu'il est question des compétences numériques en éducation, il y a deux dimensions à considérer : les compétences numériques comme objet d'apprentissage pour les étudiants et les technologies comme soutien à l'apprentissage.

Les compétences numériques comme objet d'apprentissage

Au 21^e siècle, devant la multitude de moyens servant à chercher, à analyser et à présenter l'information dans un monde de plus en plus médiatique, et devant la multiplication des outils de communication et de collaboration, le milieu de l'enseignement est directement invité à mieux accompagner les élèves pour qu'ils puissent relever ces nombreux défis dans leur vie tant scolaire que professionnelle.

Les compétences numériques ne se limitent pas uniquement à des habiletés techniques : elles font aussi appel à des habiletés cognitives (sélectionner, interpréter et évaluer l'information numérique) et collaboratives (résoudre des problèmes dans un environnement technologique). Les compétences numériques font donc appel à la capacité à employer et à combiner ses connaissances (savoir), ses habiletés (savoir-faire) et ses attitudes (savoir-être) dans un contexte technologique. En outre, les compétences numériques sont analogues d'un ordre d'enseignement à l'autre, mais elles se complexifient à mesure que les élèves avancent dans leur scolarité. Les logiciels pour maîtriser les compétences peuvent aussi varier d'un programme d'études à l'autre. Pour cette raison, il serait pertinent de mettre à la disposition du milieu de l'enseignement un profil transversal de compétences numériques pour les élèves et les étudiants de tous les ordres d'enseignement, et ce, dans tous les programmes d'études²³; des ressources pour soutenir la maîtrise des compétences numériques des élèves et des étudiants²⁴; et des moyens d'évaluer la maîtrise des compétences numériques.

Dixième recommandation : Que la Politique prévoie la mise en place d'un profil de compétences numériques transversales et interordres et de le compléter de ressources pédagogiques.

²² MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (2016). *Op. cit.*

²³ À cet égard, le [Profil TIC des étudiants](#), développé par le réseau collégial, pourrait s'avérer une source d'inspiration utile. Des démarches sont d'ailleurs entreprises pour arrimer le Profil aux compétences numériques requises sur le marché du travail, telles qu'elles sont définies par le Centre facilitant la recherche et l'innovation dans les organisations (CEFRIO).

²⁴ Ici aussi, les travaux réalisés dans le réseau collégial pourraient s'avérer inspirants : par exemple, [l'espace ProfilTIC.ca](#) est un site qui propose des centaines de ressources pour soutenir les étudiants et les enseignants dans la maîtrise des habiletés du Profil (scénarios pédagogiques, tutoriels, autoévaluation, etc.).

Les technologies comme soutien à l'apprentissage

Les technologies offrent des occasions pour soutenir la pédagogie. Des recherches récentes tendent à démontrer que leur recours dans des activités pédagogiques peut améliorer la réussite des élèves et leur motivation. Déjà en 2000, le Conseil supérieur de l'éducation²⁵ soulignait le fait que les technologies fournissent à la relation pédagogique des moyens novateurs, non seulement pour la diffusion des connaissances, mais également pour l'exploration de stratégies d'apprentissage qui favorisent la construction des compétences et le développement d'habiletés intellectuelles associées, entre autres, à l'esprit critique et au travail collaboratif. L'exploration et la mise sur pied d'activités pédagogiques recourant aux technologies requiert bien sûr un accès à ces technologies, mais aussi et surtout un soutien professionnel pour accompagner les enseignants dans leur démarche.

L'intégration des technologies à des fins pédagogiques exige toutefois de rencontrer les conditions qui sont susceptibles de favoriser la réussite éducative des élèves et des étudiants telles qu'un plan d'intégration pédagogique des technologies; un soutien professionnel et technique pour appuyer le recours aux technologies et aux ressources éducatives numériques; des ressources matérielles qui rendent possibles la mise sur pied et la réalisation d'activités pédagogiques recourant aux technologies et aux ressources éducatives numériques; un processus et des outils qui permettent d'évaluer l'impact de l'introduction des technologies et des ressources numériques sur la réussite éducative.

De plus, la recherche et la pratique révèlent que le recours aux technologies contribue significativement à soutenir les élèves ayant des besoins particuliers (limitations fonctionnelles, difficultés d'apprentissage) et qu'il joue un rôle important, aussi bien sur la réussite scolaire de ces élèves que sur le développement de leur autonomie²⁶.

Onzième recommandation : Que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur mette en place les conditions organisationnelles et pédagogiques qui favorisent une intégration réussie des technologies.

Douzième recommandation : Que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur s'assure de l'accessibilité dans la classe, à tous les ordres d'enseignement, des outils et des ressources éducatives numériques.

Thème 3 : Une préparation adéquate à la transition au marché du travail ou aux études supérieures

Les cégeps s'inscrivent dans la continuité des parcours des étudiants du secondaire, de l'éducation des adultes et des centres de formation professionnelle. Ils permettent au Québec d'avoir le meilleur taux canadien de diplômés post-secondaires (48 %). L'accès à un niveau de scolarité plus élevé est corrélé à un plus faible taux de chômage (4,5 %) et

²⁵ CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (2000). *Éducation et nouvelles technologies – Pour une intégration réussie dans l'enseignement et l'apprentissage. Rapport annuel 1999-2000 sur l'état et les besoins de l'éducation*, Québec, CSE.

²⁶ INSTITUT DES TROUBLES D'APPRENTISSAGE (2013). *Les aides technologiques et la quête d'autonomie des élèves ayant des besoins particuliers : un apport déterminant*, Montréal, Institut TA.

à un plus fort taux d'emploi (81,7 %)²⁷, entraînant conséquemment un meilleur niveau de vie. Il est connu qu'un niveau de persévérance élevé au primaire et au secondaire est un indicateur apte à prédire l'intérêt et la capacité à poursuivre des études supérieures.

Il est inscrit dans la mission des cégeps qu'ils cherchent à favoriser la transition du jeune et de l'adulte vers des études universitaires ou leur intégration sur le marché du travail. Au-delà des compétences elles-mêmes, les programmes visent pour l'étudiant l'acquisition d'un savoir-être professionnel indispensable, d'attitudes et de compétences favorables à son insertion sur le marché du travail (travail d'équipe, leadership, créativité, innovation, etc.) ou à son passage aux études supérieures, de même que l'acquisition d'attitudes citoyennes.

Les programmes d'études techniques veulent former des diplômés en lien avec une fonction de travail précise que le diplômé serait susceptible d'occuper au sortir de sa formation. Les discours des partenaires du marché du travail remettent parfois en question cette adéquation entre les besoins des entreprises ou des organisations et les compétences des programmes de formation. Or, il faut rappeler que le processus d'assurance-qualité²⁸ est à la base de l'élaboration et de la révision des programmes d'études, particulièrement en ce qui a trait aux critères de pertinence qui harmonisent les programmes d'études aux besoins du marché du travail pour la formation spécifique des DEC techniques et des AEC. De plus, de manière à rapprocher les programmes des besoins plus locaux, des adaptations sont possibles pour les programmes d'AEC, et l'une des propositions de modification au RREC annoncées devrait permettre aux cégeps d'avoir encore plus de latitude en ce qui concerne les DEC. Bien que nous convenions que les programmes de formation doivent viser l'apprentissage de compétences rattachées à une fonction de travail, il est périlleux de se limiter à des éléments très spécifiques liés à l'emploi si l'on songe à favoriser la mobilité professionnelle et à éviter les silos de spécialisation, sans quoi il y a risque de rupture dans la continuité des parcours de formation.

Treizième recommandation : Que la Politique reconnaisse le rôle majeur des établissements d'enseignement dans la détermination des compétences attendues par le marché du travail et l'adaptation des programmes techniques.

Le souhait de rendre l'offre de formation plus flexible et mieux adaptée aux réalités plurielles a été exprimé au cours des derniers mois par le gouvernement du Québec. Dès 2015, des sommes étaient consenties pour soutenir des initiatives de formation de courte durée pour les travailleurs en emploi et pour favoriser l'expression de projets novateurs de formation. Ces priorités viennent en outre modifier le paysage éducatif québécois en faisant de l'entreprise un lieu de la formation. L'ajout de ce partenaire amène les cégeps à revisiter leurs modes d'apprentissage et à formuler des ententes avec des partenaires du marché du travail. Or, le financement des activités d'enseignement n'est pas non plus adapté à cette nouvelle donne et il semble difficile de soutenir des programmes faisant une plus large part aux apprentissages en milieu de travail dans le contexte actuel.

²⁷ STATISTIQUE CANADA (2016). *Données sur la population active*. Ottawa, Gouvernement du Canada.

²⁸ Ces critères sont ceux définis par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), soit : la pertinence des programmes d'études, la cohérence des programmes d'études, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de formation, l'efficacité des programmes d'études et la qualité de la gestion des programmes d'études.

Par ailleurs, il faut souligner l'importance d'ouvrir les expérimentations ministérielles aux programmes offerts à la formation continue pour une population étudiante adulte, puisqu'il s'agit là d'une population tout indiquée dont les besoins divergents cadrent moins bien dans un modèle d'organisation de la formation classique (formation sur semaine, de jour dans l'établissement de formation). L'émergence d'une offre de formation à distance étoffée devrait être envisagée alors qu'en ce moment, cela relève des initiatives directes des cégeps.

Quatorzième recommandation : Que la Politique favorise l'émergence de nouvelles approches de formation, notamment par l'accès à des infrastructures numériques.

Quinzième recommandation : Que la Politique vise à harmoniser les formules de financement et les programmes des ministères concernés par la question de l'apprentissage en milieu de travail dans une perspective de complémentarité.

Des initiatives ont été tentées dans les établissements collégiaux au cours des dernières années et elles permettent de renouveler des modèles hérités qui semblent moins adaptés à la réalité des étudiants et des entreprises d'aujourd'hui. Si les stages crédités ou le modèle de stages en alternance travail-études (ATÉ) étaient les seuls modes d'apprentissage en milieu de travail disponibles, on voit aujourd'hui des formules novatrices émerger, comme celle de la coexistence travail-études (CTÉ)²⁹. À ce moment-ci, ces initiatives sont mises sur pied par les collèges, avec leurs propres moyens financiers. La Fédération salue l'ouverture de la ministre de l'Enseignement supérieur quant au développement de nouveaux modèles d'apprentissage en milieu de travail et souhaite que soient accordées les ressources nécessaires à leur soutien.

Seizième recommandation : Que le Ministère soutienne de nouvelles initiatives favorisant les apprentissages en milieu de travail susceptibles de convenir aux réalités des étudiants et des entreprises d'aujourd'hui.

Des passerelles à favoriser

La question des passerelles entre les ordres d'enseignement revêt une importance toute particulière. Le Conseil supérieur de l'éducation se penchait sur cet enjeu dans son avis *Retracer les frontières des formations collégiales : entre l'héritage et les possibles*³⁰ où il a questionné les systèmes éducatifs postsecondaires de la Colombie-Britannique et de l'Ontario. Le Conseil rappelle que, si le Québec fait bien pour le passage entre le collégial et l'université, alors que plus de 45 cégeps ont des ententes DEC-BAC et que ces ententes touchent 70 programmes d'études³¹, il y a possibilité de faire davantage. Les

²⁹ Ce modèle, développé par le Cégep de Sherbrooke, amène l'étudiant à alterner les périodes d'études et de travail tout au long de l'année au cours de la deuxième partie du programme d'études. Cela semble convenir aux étudiants de même qu'aux entreprises. En effet, les entreprises ont mentionné le fait qu'elles souhaitaient bénéficier du stagiaire sur une longue période; l'étudiant, pour sa part, ne veut pas quitter l'emploi à temps partiel qu'il occupe pour un stage de courte durée.

³⁰ CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (2015). *Retracer les frontières des formations collégiales : entre l'héritage et les possibles*, Québec, CSE.

³¹ SERVICE RÉGIONAL D'ADMISSION DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (2016). *Guide pratique des études collégiales au Québec*, Montréal, SRAM, p. 305-370. Les programmes où le nombre d'ententes est le plus

passerelles pour favoriser le passage entre le secondaire et le cégep existent elles aussi, mais la difficulté qui se pose lorsqu'un étudiant souhaite passer du DEP à l'AEC ou au DEC mérite que l'on s'y attarde. Si les propositions de modifications au RREC qui ont été formulées dans le document de consultation sur le *Projet de création du Conseil des collèges du Québec et de la Commission mixte de l'enseignement supérieur et suggestions de modifications au Règlement sur le régime des études collégiales*³² pouvaient éventuellement faciliter le passage entre le DEP et l'AEC, il y aurait, là aussi, davantage à faire pour s'assurer d'un arrimage potentiel entre les compétences déjà acquises et le programme dans lequel l'étudiant poursuivra ses études.

D'autre part, il n'est pas moins intéressant de souligner les aménagements qui ont été faits pour faciliter la transition vers le cégep. Citons, par exemple, la mise en place d'une session d'accueil et d'intégration (Tremplin DEC) qui offre chaque année à des milliers d'étudiants la possibilité de se familiariser avec le collégial et de compléter des acquis nécessaires. Le Tremplin DEC pour étudiants allophones a été mis en place plus récemment et il facilite le passage au collégial pour les étudiants qui maîtrisent moins bien le français, ce qui favorise également une intégration plus harmonieuse à un programme collégial. Pour l'ensemble de ces parcours, on remarque une augmentation de 28 % entre 2012-2013 et 2015-2016³³.

Dix-septième recommandation : Que les travaux entre les ordres d'enseignement soient poursuivis de façon à mieux harmoniser les parcours de formation pour en assurer la continuité.

Et, de façon plus globale, la Fédération fait, pour assurer une formation adéquate au marché du travail, la recommandation suivante :

Dix-huitième recommandation : Que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur soutienne une démarche pérenne et structurée de valorisation de la formation professionnelle et technique.

Thème 4 : Une école inclusive, forte de sa diversité

L'intégration de diverses populations au milieu d'apprentissage et de vie que représentent les institutions d'enseignement est un enjeu à tous les niveaux du système d'éducation québécois. La gestion de la diversité doit être prise en compte dans les classes et dans les établissements tout entiers. S'il est vrai que l'immigration contribue à changer le visage de notre société, il ne faudrait pas aborder la diversité sous le seul angle de l'origine ethnique. Un service de garde éducatif, une école, un cégep et une université

élevé sont : sciences infirmières (42 ententes), informatique (33 ententes), sciences comptables (27 ententes) et administration des affaires (27 ententes).

³² MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (2016). *Projet de création du Conseil des collèges du Québec et de la Commission mixte de l'enseignement supérieur et suggestions de modifications au Règlement sur le régime des études collégiales*, Québec, Gouvernement du Québec.

³³ En 2012-2013, il y avait 9327 étudiants inscrits en Accueil et intégration et à la session de transition. En 2015-2016, 11 936 étudiants étaient inscrits au Tremplin DEC, tous profils confondus. Source des données : Système SOCRATE (2016). [base de données], Québec, MEES, Direction générale des politiques, de la recherche et de la planification stratégique, données du 20 février 2016.

véritablement inclusifs doivent prendre en considération l'ensemble des expressions de la diversité. Les personnes LGBTQ, les étudiants en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers, les adultes éloignés du marché du travail, les autochtones, etc. sont autant de figures de la diversité. Les efforts de sensibilisation doivent bien reconnaître toutes les communautés et favoriser le « vivre ensemble » dans une société réellement pluraliste.

Les cégeps sont très sensibles à la question de la diversité et ont mis sur pied plusieurs initiatives destinées à soutenir l'inclusion. Nombreux sont les établissements qui disposent d'un comité ou d'un service interculturel qui organise activités, rencontres et échanges sous le signe de l'ouverture. À la Fédération des cégeps, la Direction des affaires internationales a constitué un groupe de formateurs en interculturel qui peuvent aider les collègues à répondre aux défis que pose l'intégration des étudiants issus de l'immigration. L'organisation par les cégeps d'activités thématiques portant un regard positif sur la pluralité est un autre moyen de faire connaître la richesse sociale que représente la diversité. Qu'il s'agisse de la semaine de la citoyenneté, de la semaine de la diversité sexuelle et de genre, de la semaine des cultures ou des journées de la persévérance, les cégeps s'engagent en faveur d'un « vivre ensemble » harmonieux et respectueux de toutes les différences. L'offre du programme Tremplin DEC et des cours de francisation sont d'autres moteurs d'inclusion. Le premier accorde à des étudiants plus faibles, indécis, n'ayant pas les préalables, en situation de retour aux études, etc. la possibilité d'amorcer leurs études collégiales avec le soutien nécessaire à leur réussite. La francisation joue pour sa part un rôle de premier plan dans l'intégration linguistique, culturelle et sociale des immigrants. Il n'est pas anodin, à la lumière de cela, que les cégeps figurent parmi les responsables de l'enseignement de ces cours. Les étudiants en francisation deviennent ainsi membres de la communauté collégiale et sont à même de faire l'expérience du milieu de vie que les cégeps représentent.

C'est pourquoi la Fédération présente la recommandation suivante :

Dix-neuvième recommandation : Que la Politique propose une définition large de la diversité, sous toutes ses formes, et que soient pris en compte les besoins particuliers de chaque groupe dans la gestion de la diversité. Que l'apport de toutes les diversités soit reconnu comme une force pour la société québécoise.

AXE III – DES ACTEURS ET DES PARTENAIRES MOBILISÉS AUTOUR DE LA RÉUSSITE

Thème 1 : L'engagement parental

L'éducation est, de toute évidence, l'affaire de plusieurs acteurs et on ne saurait négliger l'importance du soutien des parents tout au long du parcours scolaire. Le rapport du Carrefour de la réussite et de la Fédération des cégeps à la suite de l'enquête sur les facteurs de réussite réalisée auprès des étudiants du collégial qui ont réussi tous leurs cours de première session à l'automne 2010 met en lumière que 92 % des étudiants ont reçu de l'encouragement de la part de leurs parents. Cette statistique a de quoi impressionner, surtout lorsqu'elle est en corrélation avec le pourcentage très élevé d'étudiants qui ont souligné le fait que leurs parents s'intéressaient à leurs études. En effet, les mères, légèrement plus scolarisées, se démarquent à cet égard, puisque l'étude a démontré que 90 % d'entre elles s'intéressaient au parcours de leur enfant, ce taux

avoisinant les 78 % chez les pères. Ces données³⁴ expriment que le soutien des parents est un facteur déterminant de réussite scolaire chez les jeunes et réaffirment l'importance du niveau de scolarité de la mère comme facteur contributif.

Par ailleurs, il faut noter que les populations adultes croisent les populations de jeunes dans les cégeps. En effet, les adultes sont très présents dans les programmes d'études collégiaux, surtout dans les programmes techniques. Cela explique que la moyenne d'âge augmente en formation technique (21,4 ans) et que cela est encore plus prononcé à la formation continue (31,5 ans). Les collèges contribuent grandement à la formation des adultes, laquelle a ensuite un effet marqué sur le soutien aux jeunes dans leurs études à tous les niveaux.

L'engagement parental représente aussi une préoccupation constante pour les établissements des milieux de l'enseignement supérieur, puisqu'un nombre significatif d'étudiants sont eux-mêmes des parents. Ceux-ci sont engagés dans leur propre réussite, mais également dans celle de leurs enfants. Cette préoccupation est donc liée à la volonté des cégeps de favoriser une meilleure conciliation entre la famille, les études et le travail.

Thème 2 : L'appui des partenaires et de la communauté

La Fédération des cégeps croit fermement que l'éducation est un enjeu qui interpelle toute la société et c'est pourquoi les cégeps, comme les commissions scolaires et les universités, portent une attention particulière à leur ancrage dans leur communauté. Les cégeps font partie des vecteurs de développement des régions et des populations qui y vivent. D'importants efforts sont consacrés à favoriser ces rapprochements avec le milieu, que ce soit auprès des organismes communautaires (tables de concertation, partenariats directs et autres), du réseau de la santé et des services sociaux, des différents paliers de gouvernement, dont le niveau municipal, les parents, les écoles et les universités, des acteurs culturels, des acteurs économiques et des entreprises, etc. Le soutien à plusieurs de ces partenariats est directement tributaire de la réussite éducative. Ils sont multiples et peuvent prendre différentes formes : cellules de crise pour les étudiants réfugiés avec les CISSS et CIUSSS, accompagnement par un organisme communautaire, recours aux services de placement et d'emploi pour les jeunes, etc. Les cégeps, bien intégrés dans le paysage local et régional qui est le leur, prennent appui sur l'ensemble des partenaires et leurs réseaux de façon à offrir des services de qualité, accessibles à tous. La réussite éducative, parce qu'elle est large et inclusive, rend ces collaborations essentielles.

D'ailleurs, les cégeps accueillent de plus en plus d'étudiants en situation de handicap ou d'étudiants ayant des besoins particuliers et ces arrimages avec les services externes sont devenus nécessaires. En effet, les cégeps offrent des services adaptés et des services psychosociaux à leurs étudiants, mais ils sont souvent confrontés à la détresse ou à des problématiques graves en santé mentale et ils ont peu d'outils pour y faire face. Des projets comme Zenétudes qui visent à favoriser le parcours des étudiants qui vivent des problématiques d'anxiété sont encouragés par des acteurs des cégeps et des collaborateurs externes (chercheurs, intervenants, etc.). L'école inclusive génère des défis de taille et la prise en charge des problématiques de l'étudiant doit être globale, d'autant plus qu'il est documenté que celles-ci sont de plus en plus complexes, plusieurs

³⁴ CARREFOUR DE LA RÉUSSITE et FÉDÉRATION DES CÉGEPS (2012). *La voie de la réussite, la voix des étudiants*, Montréal, Fédération des cégeps.

diagnostics s'ajoutant parfois les uns aux autres. L'école ne pouvant être seule à relever le défi, des protocoles entre les services de santé et les services sociaux et les cégeps sont mis en place, entre autres mesures.

Vingtième recommandation : Que les orientations et les actions retenues dans la Politique reconnaissent les interrelations nécessaires entre le milieu éducatif et ses partenaires ainsi que la communauté; et qu'elles soutiennent les moyens nécessaires à la création et au maintien de relations étroites entre eux.

CONCLUSION

La Fédération des cégeps tient à remercier le gouvernement du Québec d'avoir entrepris cette grande consultation publique dans le cadre de l'élaboration de la première Politique de la réussite éducative. C'est donc avec intérêt qu'elle s'est penchée sur les enjeux ciblés dans le document de consultation. Elle considère que les axes et thèmes proposés dans le guide présentent une vision d'ensemble pertinente de ce qu'est la réussite éducative. La Fédération a souhaité s'engager dans cette réflexion, puisqu'elle considère que la question de la réussite éducative dépasse les contours du préscolaire, du primaire et du secondaire et que l'articulation d'une vision partagée nécessite l'apport de toutes les parties prenantes du système d'enseignement québécois. Dans son mémoire, la Fédération présente les perspectives du réseau collégial et met de l'avant les nombreuses initiatives en soutien à la réussite à l'œuvre dans les cégeps. Surtout, elle témoigne de sa volonté de contribuer aux présents travaux, de s'engager pleinement en tant qu'acteur de la concertation et de participer au développement d'une vision globale de la réussite éducative, ce qui demande la prise en compte des interrelations entre les ordres d'enseignement.

Les cégeps ont été fondés en 1967 dans la foulée du rapport de la Commission Parent et sont, depuis près de 50 ans, des acteurs clés dans le développement du plein potentiel des jeunes du Québec. Ces établissements préconisent une approche holistique, conçue pour soutenir la réussite éducative de tous les cégépiens, de façon à en faire des citoyens entiers, engagés, ouverts sur le monde et prêts à relever les défis du 21^e siècle. Les cégeps sont d'ailleurs formellement engagés en faveur de la réussite éducative, qui s'inscrit à même leur mission.

C'est grâce à un travail concerté que la Fédération des cégeps dépose ce mémoire, au nom des 48 collèges publics qu'elle représente, contenant vingt recommandations adressées au gouvernement qui, elle l'espère fortement, trouveront écho dans le cadre de l'élaboration de la Politique de la réussite éducative du Québec.

Les cégeps sont prêts à collaborer avec toutes les instances concernées aux suites qui seront données dans la Politique, dans un souci de contribuer de façon positive à la formation des étudiants et à leur réussite globale.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

INTRODUCTION

Première recommandation : Que la première Politique de la réussite éducative comporte un énoncé clair affirmant l'éducation comme priorité nationale.

Deuxième recommandation : Que la Politique reconnaisse que la réussite éducative concerne l'ensemble du système éducatif.

AXE I – L'ATTEINTE DU PLEIN POTENTIEL DE TOUS LES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS

Thème 1 : Une intervention dès la petite enfance

Troisième recommandation : Que la Politique reconnaisse le rôle capital des services de garde éducatifs et que, par conséquent, elle souligne la nécessité que toutes les personnes qui interviennent auprès des 0 à 12 ans reçoivent une formation suffisante et appropriée.

Thème 2 : Un accompagnement tout au long du parcours scolaire

Quatrième recommandation : Que la Politique reconnaisse que l'ensemble des services aux élèves et aux étudiants contribue à soutenir leur réussite éducative, en augmentant leur engagement, en agissant comme vecteurs de développement personnel et en concourant à augmenter la maturité vocationnelle.

Cinquième recommandation : Que la Politique de la réussite éducative présente des orientations visant à mieux soutenir les adultes en formation, notamment en leur offrant des services en cohérence avec leurs besoins spécifiques.

Thème 3 : Une réponse adaptée aux élèves ayant des besoins particuliers

Sixième recommandation : Que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur établisse des mécanismes afin d'assurer un continuum de services à tous les ordres d'enseignement.

Septième recommandation : Que la Politique souligne la nécessité d'offrir des services correspondant aux réalités de tous les étudiants, et ce, tout au long de leur parcours scolaire.

AXE II – UN CONTEXTE PROPICE AU DÉVELOPPEMENT, À L'APPRENTISSAGE ET À LA RÉUSSITE

Thème 1 : L'importance de la littératie et de la numératie

Huitième recommandation : Que la Politique reconnaisse la nécessité de rendre accessible aux adultes une offre d'activité cohérente de mise à niveau des compétences en littératie et en numératie.

Thème 2 : L'univers des compétences du 21^e siècle et la place grandissante du numérique

Neuvième recommandation : Que les compétences génériques figurent au Programme de formation de l'école québécoise et qu'un arrimage avec l'enseignement supérieur soit prévu.

Dixième recommandation : Que la Politique prévoie la mise en place d'un profil de compétences numériques transversales et interordres et de le compléter de ressources pédagogiques.

Onzième recommandation : Que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur mette en place les conditions organisationnelles et pédagogiques qui favorisent une intégration réussie des technologies.

Douzième recommandation : Que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur s'assure de l'accessibilité dans la classe, à tous les ordres d'enseignement, des outils et des ressources éducatives numériques.

Thème 3 : Une préparation adéquate à la transition au marché du travail ou aux études supérieures

Treizième recommandation : Que la Politique reconnaisse le rôle majeur des établissements d'enseignement dans la détermination des compétences attendues par le marché du travail et l'adaptation des programmes techniques.

Quatorzième recommandation : Que la Politique favorise l'émergence de nouvelles approches de formation, notamment par le soutien à des infrastructures numériques.

Quinzième recommandation : Que la Politique vise à harmoniser les formules de financement et les programmes des ministères concernés par la question de l'apprentissage en milieu de travail dans une perspective de complémentarité.

Seizième recommandation : Que le Ministère soutienne de nouvelles initiatives favorisant les apprentissages en milieu de travail susceptibles de convenir aux réalités des étudiants et des entreprises d'aujourd'hui.

Dix-septième recommandation : Que les travaux entre les ordres d'enseignement soient poursuivis de façon à mieux harmoniser les parcours de formation pour en assurer la continuité.

Dix-huitième recommandation : Que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur soutienne une démarche pérenne et structurée de valorisation de la formation professionnelle et technique.

Thème 4 : Une école inclusive, forte de sa diversité

Dix-neuvième recommandation : Que la Politique propose une définition large de la diversité, sous toutes ses formes, et que soient pris en compte les besoins particuliers de chaque groupe dans la gestion de la diversité. Que l'apport de toutes les diversités soit reconnu comme une force pour la société québécoise.

AXE III — DES ACTEURS ET DES PARTENAIRES MOBILISÉS AUTOUR DE LA RÉUSSITE

Thème 2 : L'appui des partenaires et de la communauté

Vingtième recommandation : Que les orientations et les actions retenues dans la Politique reconnaissent les interrelations nécessaires entre le milieu éducatif et ses partenaires ainsi que la communauté; et qu'elles soutiennent les moyens nécessaires à la création et au maintien de relations étroites entre eux.